

## AVIS pour le CHSCT académique du jeudi 11 mai 2017 concernant les stagiaires de l'ESPE de Grenoble

### AVIS n°1

Pour éviter les conflits de valeurs liés au sentiment de ne pas pouvoir bien faire son travail et dans le but que les stagiaires puissent disposer de temps pour la préparation des examens et des cours, le CHSCT A du 11 mai 2017 préconise un temps de formation des stagiaires à l'ESPE hors vacances scolaires en conservant un mercredi après-midi sur deux libéré.

**Pour : 7 contre : 0 abstention : 0**

### AVIS n°2

Pour éviter un stress lié à des injonctions contradictoires de la part des autorités de tutelle et un stress lié à une situation de travail empêché soit pour des conditions de travail trop difficiles, soit par un accompagnement fragilisé dans les établissements, le CHSCT A du 11 mai 2017 préconise :

- l'absence d'affectation de stagiaires sur des postes en services partagés.
- la proposition d'une formation aux tuteurs.
- la présence d'un PES par école.
- la désignation d'un tuteur exerçant dans le même établissement et avec un emploi du temps compatible avec ses missions ; sauf cas exceptionnel lié à la discipline ou au défaut de volontaire.

**Pour : 7 contre : 0 abstention : 0**

### AVIS n°3

Pour éviter une usure professionnelle, le CHSCT A du 11 mai 2017 préconise une formation réellement adaptée aux stagiaires de l'ESPE. Le Master valide déjà les capacités de recherche et le niveau B2 en langue, il est donc inopportun d'imposer des épreuves de langue et l'écrit réflexif scientifique pour les DU. Ainsi aucun stagiaire ne doit avoir à refaire à l'ESPE une formation déjà acquise en Master.

**Pour : 6 contre : 0 abstention : 1 (UNSA)**

### AVIS n°4

Dans un souci de prévention primaire et dans la continuité de nos travaux sur « bruit et voix », le CHSCT A du 11 mai 2017 demande que la formation initiale intègre systématiquement un module santé sécurité au travail.

**Pour : 7 contre : 0 abstention : 0**

### AVIS n°5

Pour éviter un stress lié à la charge de travail et dans le respect des réglementations encadrant le titre de master, l'écriture du mémoire en master doit être compatible avec une pratique professionnelle. En conséquence, le CHSCT A du 11 mai 2017 demande que l'ampleur rédactionnelle, les délais et les modalités de rendu soient adaptés à la charge de travail que représente l'année de stage.

**Pour : 7 contre : 0 abstention : 0**

### AVIS n°6

Pour éviter un risque routier accru, une usure professionnelle et une impossible conciliation entre leur vie professionnelle et personnelle, le CHSCT A du 11 mai 2017 préconise :

- une amplitude horaire des formations soit matériellement compatible avec les impératifs de déplacement des stagiaires
- des supports de stage situés à une distance raisonnable du lieu de formation ou de lieu de résidence.

**Pour : 7 contre : 0 abstention : 0**

### AVIS n°7

Afin d'éviter des conflits de valeur et des injonctions contradictoires liées aux obligations de service et aux obligations de formation, le CHSCT A du 11 mai 2017 préconise une réévaluation et une clarification des règles de présence en formation et en établissement, suite aux difficultés rencontrées pour les stagiaires, par exemple pour la présence en conseil de classes ou en conseil d'écoles et pour l'accompagnement des sorties scolaires.

**Pour : 7 contre : 0 abstention : 0**